

INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES

*Réinscription ARCHITECTURE et PAYSAGE

Comme l'an dernier, les réinscriptions se feront en ligne via le portail étudiant de TAÏGA <http://etudiant.archi.fr>, du 29 Août au 4 septembre 2017 ; **en dehors de ces dates, aucune inscription ne sera possible.**

Les documents (attestation de responsabilité civile, avis conditionnel de bourse) sont à déposer sur Taïga (même procédure que l'inscription)

Pour bénéficier de l'exonération des frais d'inscription et de sécurité sociale, vous devez être en possession de votre avis conditionnel de bourse pour l'année 2017/2018 .

A défaut vous devrez régler l'intégralité des droits d'inscription.

Il n'est pas nécessaire de renvoyer une fiche d'inscription corrigée, vous pourrez, le cas échéant, corriger vos coordonnées postales ou téléphonique (sur votre portail)

Paiement en ligne : les étudiants n'ayant pas de carte bancaire peuvent envoyer un chèque à l'ordre de l'agent comptable ENSAPL, avant le 1er septembre 2017

(Merci d'indiquer au dos du chèque le nom et le prénom de l'étudiant à inscrire)

*Etudiants partant en mobilité

En ligne via le portail étudiant de TAÏGA <http://etudiant.archi.fr>, du 29 Août au 4 septembre 2017, en dehors de ces dates, aucune inscription ne sera possible.

*Choix des D.E Master

Le carnet des enseignements est accessible en ligne

Les fiches de vœux doivent être déposées sur le serveur avant le mardi 12 septembre (12h)

(L'adresse vous sera communiquée à la rentrée)

*Rentrée universitaire

Nouveaux inscrits : pré rentrée le JEUDI 14 SEPTEMBRE, à 14H-17h et VENDREDI 15 SEPTEMBRE, 9h-17h.

Pour TOUS les étudiants, reprise le LUNDI 18 SEPTEMBRE